

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la Vie Démocratique / Elections
Tél.: 04 76 60 34 10 / 34 69 / 32 93
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 22 JUIN 2018

ARRÊTÉ N° 38-2018- 06-22-004
fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote
dans la commune de Sassenage

LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;
VU la circulaire ministérielle NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013, relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
CONSIDÉRANT la proposition de la commune de **Sassenage** ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de **Sassenage** sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

Article 2 - Dans le cas où il serait impossible de déterminer leur attache personnelle avec la circonscription d'un bureau particulier, devront être inscrits sur la liste électorale du premier bureau de vote de la commune concernée, sauf mention contraire :

- les militaires en application de l'article L. 13 - 2° alinéa du code électoral,
- les Français établis hors de France en application de l'article L. 12 du code électoral,
- les personnes ayant la qualité de citoyen français circulant en France sans domicile ni résidence fixe dans les cas prévus par la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, quand la commune de rattachement est divisée en plusieurs bureaux de vote.

Article 3 - Les assemblées électorales seront présidées et leurs assesseurs désignés, conformément aux prescriptions des articles R. 42 et suivants du code électoral.

Article 4 - La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de **Sassenage** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale


Violaine DEMARET

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<p>Bureau de vote n°1 : (centralisateur) Mairie « Château des Blondes » 1 place de la libération</p>	RUE BEETHOVEN RUE DE BELLEDONNE CHEMIN DES BERGES RUE HECTOR BERLIOZ CHEMIN DU BILLERY RUE DU CENTRE IMPASSE FRÉDÉRIC CHOPIN RUE DE LA DENTELLIÈRE CHEMIN DU GUÂ RUE DES IRIS RUE JEAN MOULIN (IMPAIRE) PLACE DE LA LIBÉRATION RUE LESDIGUIÈRES RUE DES LILAS RUE LIONEL TERRAY IMPASSE JEAN-BAPSTISTE LULLY RUE DU MAIL RUE DES MARRONNIÈRES CHEMIN DES MARRONNIÈRES IMPASSE DES MARRONNIÈRES RUE MAURICE RAVEL RUE MÉLUSINE RUE MOZART DU 2 AU 9998 (PAIRE) IMPASSE MOZART CHEMIN DU PAGET IMPASSE DU PAGET AVENUE DE ROMANS DU 30 AU 9998 (PAIRE) RUE DES ROSES RUE DE LA SOIE AVENUE DE VALENCE DU 2 AU 24 (PAIRE) ALLÉE DU VIEUX CÈDRE IMPASSE DU VINAY CHEMIN DU VINAY DU 1 AU 25 (IMPAIRE) CHEMIN DU VINAY DU 2 AU 44
<p>Bureau de vote n°2 : <i>groupe scolaire des Pies</i> <i>Avenue de romans</i></p>	RUE CHARLES GOUNOD RUE FONTAINE DE LA ROCHE RUE DE L'ARGENTIÈRE DU 1 AU 11 RUE DE LA CERISAIE AVENUE DE LA FALAISE DU 1 AU 13 (IMPAIRE) AVENUE DE LA FALAISE DU 2 AU 18 (PAIRE) RUE DE LA SAULÉE RUE DE LA TREFFORINE AVENUE DES BUISSIÈRES (IMPAIRE) RUE DU MOUCHEROTTE DU 1 AU 11 (IMPAIRE) RUE DU MOUCHEROTTE DU 2 AU 8 (PAIRE) RUE MOZART (IMPAIRE) RUE DU PARC DE MESSKIRCH RUE DES PIES CHEMIN DES PIES RUE ROBERT FINET AVENUE DE ROMANS DU 1 AU 15 (IMPAIRE) AVENUE DE ROMANS DU 2 AU 28 (PAIRE) RUE DES SAPINS ALLÉE DES SAUGES RUE DU TAILLEFER (IMPAIRE) RUE DES TILLEULS

<p>Bureau de vote n°3 : <i>groupe scolaire « Rivoire de la Dame » 2 chemin du petit bois</i></p>	<p>IMPASSE MARCEL ARMAND ALLÉE DE BELLEVUE CHEMIN DE LA BOUCHARDIÈRE RUE DES CHÊNES RUE DU CLAPIER IMPASSE PAUL CORBIN CHEMIN DES CÔTES (SUITE) DU 100 AU 9999 RUE PIERRE DALLOZ ROUTE DÉPARTEMENTALE 531 CHEMIN DEYAU CHEMIN DES ÉCUREUILS RUE DES ÉGLANTIERS CHEMIN DES FRÊNES HAMEAU DES CÔTES HAMEAU MÉLUSINE RUE DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DES VIGNES LA DENT DU LOUP CHEMIN DE LA GÉRINA RUE DE LA GORGE HAMEAU DE LA GRANDE VIGNE CHEMIN DE LA VIERGE RUE DU VIEUX CHÂTEAU RUE DES PLACES DE BEAUREVOIR IMPASSE DES VIGNES DU MOULIN RUE DU MAQUIS RUE DES MARGUERITES RUE DU MOULIN RUE DES PARCS CHEMIN DES PATACHES CHEMIN DU PETIT BOIS ROUTE DES PINS RUE DU PISSOT ROUTE DU PONT CHARVET RIVOIRE DE LA DAME RUE DES TERRASSES CHEMIN DU TOUR</p>
<p>Bureau de vote n°4 : <i>groupe scolaire Hameau du Château placette Châteaubriand</i></p>	<p>RUE GUILLAUME APOLLINAIRE RUE CHARLES BAUDELAIRE RUE ALPHONSE DE LAMARTINE IMPASSE DU FURON RUE DES GRANDS CHAMPS DU 1 AU 5 (IMPAIRE) RUE DES GRANDS CHAMPS DU 2 AU 6 (PAIRE) RUE DES GRANDS PRÉS RUE VICTOR HUGO IMPASSE DE L'ISÈRE CHEMIN DE LA ROLLANDIÈRE DU 46 AU 9998 (PAIRE) IMPASSE DE LA SAULNE LE HAMEAU DU CHÂTEAU ALLÉE GUY DE MAUPASSANT, IMPASSE FRANÇOIS RABELAIS IMPASSE JEAN RACINE RUE ARTHUR RIMBAUD RUE DU ROUTOIR IMPASSE DU ROUTOIR IMPASSE DU RUISSET AVENUE DE VALENCE DU 26 AU 28 (PAIRE) AVENUE DE VALENCE DU 27 AU 41 (IMPAIRE) RUE PAUL VERLAINE RUE VOLTAIRE</p>

<p>Bureau de vote n°5 : <i>Salle municipale Jacques Prévert 13-19 Rue du Moucherotte</i></p>	<p>CHEMIN DE FONTAINE DU 2 AU 2 CHEMIN DE FONTAINE DU 36 AU 36 CHEMIN DE FONTAINE DU 2 AU 36 AVENUE DE LA FALAISE DU 15 AU 9999 (IMPAIRE) AVENUE DE LA FALAISE DU 20 AU 9998 (PAIRE) AVENUE DES BUISSIÈRES DU 2 AU 9998 (PAIRE) RUE DU MOUCHEROTTE DU 10 AU 9998 (PAIRE) RUE DU MOUCHEROTTE DU 13 AU 19 (IMPAIRE) RUE DU MOUCHEROTTE DU 21 AU 25 (IMPAIRE) AVENUE DE ROMANS DU 17 AU 29 (IMPAIRE) CHEMIN DU VINAY DU 27 AU 31 (IMPAIRE)</p>
<p>Bureau de vote n°6 : <i>école Vercors Furon 1 Rue François Gerin</i></p>	<p>RUE BÉRENGER CHEMIN DES CUVES IMPASSE DES FIGUIERS CHEMIN DE FONTAINE DU 4 AU 6 RUE FRANÇOIS GERIN QUAI DU FURON PLACE JEAN PRÉVOST RUE DE LA CURE CHEMIN DE LA MORILLÈRE RUE DE LA RÉPUBLIQUE ALLÉE DU CHÂTEAU LE HAUT DU PLAÇAGE RUE DU PRÉ DU BOURG CHEMIN DES CÔTES PLACE LOUIS REVERDY RUE DU PLAÇAGE IMPASSE DU PLÂTRE AVENUE DE ROMANS DU 31 AU 9999 (IMPAIRE) AVENUE DE VALENCE DU 1 AU 25 (IMPAIRE) ROUTE DU VERCORS CHEMIN DU VINAY DU 46 AU 9998 (PAIRE)</p>
<p>Bureau de vote n°7 : <i>salle municipale des Engenières 62 avenue de Valence</i></p>	<p>CHEMIN DU 13 JUIN 1944 RUE DU 19 MARS 1962 CHEMIN DU BAC ALLÉE DES BLEUETS CHEMIN DU CLAPÉRO IMPASSE DU CLAPÉRO CHEMIN DE L'EAU VIVE EMMAÛS 33 AVENUE DE VALENCE CHEMIN DES ENGENIÈRES IMPASSE DES ENGENIÈRES CHEMIN DES GINGEOLLES RUE DES GRANDS CHAMPS DU 7 AU 9999 (IMPAIRE) RUE DES GRANDS CHAMPS DU 8 AU 9998 (PAIRE) IMPASSE DES GRANDS CHAMPS RUE DU DOCTEUR RAYMOND GROLL IMPASSE DE LA PRAIRIE CHEMIN DE LA ROLLANDIÈRE DU 0 AU 44 (PAIRE) CHEMIN DE LA ROLLANDIÈRE (IMPAIRE) LOTISSEMENT LES MOIRONDS LOTISSEMENT LES PLATANES ALLÉE DES LYS CHEMIN DES MOIRONDS IMPASSE DES OLIVIERS IMPASSE DES PIERRES BLANCHES RUE DES PORTES DU VERCORS PRA PARIS RUE DE PRA-PARIS</p>

	RUE DES PRIMEVÈRES CHEMIN DES QUATRE LAUZES AVENUE DE VALENCE DU 30 AU 9998 (PAIRE) AVENUE DE VALENCE DU 43 AU 9999 (IMPAIRE) RUE VAUCANSON)
<p>Bureau de vote n°8 : <i>Centre Technique Municipal</i> 4 Rue Pierre de Coubertin</p>	RUE DU 8 MAI 1945 IMPASSE DES ARUMS ALLÉE HERVÉ BAZIN ALLÉE DE BEAUPRÉ RUE DE CHAMECHAUDE RUE JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION IMPASSE DU CHARMANT SOM IMPASSE DU CLOS MÉLANIE ALLÉE DES COQUELICOTS IMPASSE DES CREISSES IMPASSE DES DEUX CÈDRES RUE CHARLES DE GAULLE CHEMIN DU DRAC RUE FRANÇOIS BLUMET HAMEAU DU NÉRON RUE JEAN MOULIN DU 2 AU 9998 (PAIRE) RUE JEAN PRÉVOST RUE DE L'ARGENTIÈRE DU 13 AU 9999 RUE DE L'OVALIE CHEMIN DE LA MALADIÈRE IMPASSE DE LA PINÉA RUE DE LA ROUVRAIE PLACE DE LA ROUVRAIE RUE DE LA SURE RUE DU LAC LOTISSEMENT DU NÉRON LOTISSEMENT DU NÉRON 2 IMPASSE DES MARAÎCHERS CHEMIN DU NÉRON RUE ONDINE ALLÉE DES PÂQUERETTES RUE PIERRE DE COUBERTIN IMPASSE DES SABLES ALLÉE GEORGES SAND HAMEAU DE LA PETITE SAÔNE RUE DE SORNIN RUE STENDHAL RUE DU TAILLEFER DU 2 AU 9998 (PAIRE) RUE DU VIVIER RUE EMILE ZOLA

